Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-BORDCM12062025-DE

Saint-Pierre-de-Varengeville, le 16 juin 2025

Préfecture de la Seine Maritime
DRCLE 1er bureau
76036 ROUEN CEDEX

N/Réf. : CC/2025-06

Objet : Conseil Municipal du 12 juin 2025

BORDEREAU D'ENVOI	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 12 juin 2025 : DELIBERATION N°25/06/1 : APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2025 DELIBERATION N°25/06/2 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DELIBERATION N°25/06/3 : ATTRIBUTION DU MARCHE RENATURATION DELIBERATION N°25/06/4 : Location salle des fêtes 31/12 DELIBERATION N°25/06/5 : Subvention exceptionnelle famille loisirs DELIBERATION N°25/06/6 : Subvention exceptionnelle Polo-vélo DELIBERATION N°25/06/7 : Subvention exceptionnelle Modern jazz DELIBERATION N°25/06/8 : Subvention exceptionnelle Football DELIBERATION N°25/06/9 : ADMISSION EN NON-VALEUR DELIBERATION N°25/06/10 : CONVENTION ESPACE ANTI-TABAC DELIBERATION N°25/06/11 : Convention MJC DELIBERATION N°25/06/12 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2025 Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.	16+pj
☒ POUR ATTRIBUTION ☒ POUR VISA ET RETOUR ☒ POUR CONTROLE DE LEGALITE	

Le Maire

Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250617-DELIB20250601-DE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,

Procurations :
LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/1

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si des corrections sont à apporter au Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	14

ADOPTE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 03 avril 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250602-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,

Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien

Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,

Procurations :

LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/2
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ordre du jour :

1. Approbation du dernier Compte-Rendu – conseil municipal du 03/04/2025
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Affaires générales
   - Attribution marché renaturation,
   - Location de la salle des fêtes 31/12,
   - Subvention exceptionnelle association,
   - Admission en non-valeur,
   - Convention espace anti-tabac
   - Convention MJC
4. Personnel
   - Tableau des effectifs,
5. Affaires et questions diverses
   - Centre bourg,
   - Inauguration espace anti-tabac,
   - Départ DGS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	14

ADOPTE à l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

MAIRIE de SAINT-PIERRE de VARENGEVILLE (SEINE-MARITIME)

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250617-DELIB20250603-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations :
LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/03

ATTRIBUTION DU MARCHE RENATURATION

Rapporteur Monsieur Vincent DUCHEMIN,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis public paru en date du 01/04/2025,
Vu la fin du délai de remise des offres dans le cadre du Marché à procédure adaptée au 02/05/2025 puis au 9/05/2025,
Vu la CAO du 23/05/2025 et l'analyse de l'offre présentée par le collectif Arcade,
Vu le rapport d'analyse des offres transmis,

Monsieur Duchemin indique que le marché a pour objet la déminéralisation de la cour de l'école COTY. Ce marché se compose d'un lot unique VRD, paysage et équipements et marquages.
Il poursuit en expliquant que l'estimation du marché était de :
Offre de base : 150 000€ ht
PSE 1 (plateaux de jeu de l'oie et petits chevaux pour table en bois): 400€ ht
Pse2 (travaux 2 x 15 jours hors période estivale) : 7900€ ht
Considérant que le rapport de remise des offres présente trois offres de trois entreprises : Terrideal, Steev et Vallois.

Le rapport d'analyse des offres fait apparaitre que l'offre le mieux disant est celle de l'entreprise VALLOIS.

La CAO a retenu le marché de base avec le PSE1 pour un montant total de 164 991,07€ ht.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250617-DELIB20250603-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à [illegible] pour le marché de base et le PSE 1 pour un montant total de **164 991,07€ ht**, soit [illegible]583,61€ ttc.
Arrivée de monsieur Robert 19h10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE		
Contre		
Abstention	1	Olivier Robert
Pour	14	

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
DIT que les crédits sont prévus au BP 2025 à l'opération 125 « Renaturation ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

MAIRIE St PIERRE de VARENGEVILLE (SEINE-MARITIME)

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250604-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	05/06/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	12/06/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	16/06/2025	19	12	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/04

LOCATION SALLE DES FETES 31/12

Rapporteur Monsieur le maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/04/2022 approuvant la fermeture de la salle de la salle des fêtes le 31/12 de chaque année pour la location,
Considérant que la salle des fêtes est louée par les particuliers pour des réunions à caractère familial ou amical et non à des fins commerciales,
Considérant que depuis cette délibération, des caméras ont été installées, il convient donc de se positionner à nouveau sur cette demande,
Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de connaitre sa position sur ce dossier.
Etes-vous favorable à la possibilité pour les habitants de louer la salle des fêtes le 31/12 de chaque année ?
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur le maire précise qu'il est prévu, pour cette année de faire une publication sur cette nouvelle possibilité et de donner une date butoir pour que les habitants présentent leur candidature, puis un tirage au sort sera organisé.
Pour les années suivantes, la procédure habituelle du règlement intérieur de la salle des fêtes s'appliquera : à savoir : « L'ouverture des inscriptions pour la réservation de la salle des fêtes se fait à N-1. C'est-à-dire que pour une réservation au 01/01/2025, l'ouverture des réservations est le 01/01/2024. Les réservations peuvent être enregistrées dans les 12 mois qui précèdent la date de location. »

VOTE		
Contre	3	Philippe SIMON, Elisabeth VELLY, Christian JOUISSE
Abstention	2	Marc BECQUET et Sylvie BIESUZ
Pour	10	

APPROUVE à la majorité, la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250605-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**14**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/05

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FAMILLE LOISIRS

Rapporteur Martine LEFEZ,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le bilan financier positif 2023-2024 de l'association,
Considérant que le club famille loisirs intervient régulièrement pour les ateliers de la bibliothèque et notamment sur les fêtes saisonnières de la bibliothèque et que l'association ne sollicite pas la mairie pour leur organisation,

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention de 150 €.

La municipalité remercie le club famille loisirs pour sa participation aux ateliers.
Le formulaire de demande de subvention exceptionnelle devra être dûment complété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	13

Guillaume CLATOT

Madame Nathalie MAUGER ne participe pas au vote.

APPROUVE à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits de cette dépense sont prévus au BP 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250606-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation	05/06/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	12/06/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	16/06/2025	19	12	14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/06

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POLO VELO

Rapporteur Christian JOUISSE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la commission associations,
Vu la demande de l'association des pédales varengevillaises relative au challenge européen,
Vu le bilan financier positif 2023-2024 de l'association,
Vu le bilan définitif négatif de l'action,

Considérant que l'association a subi un déficit de 328€ sur cette opération,
Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE		
Contre		
Abstention	1	Guillaume CLATOT
Pour	13	

Madame Nathalie MAUGER ne participe pas au vote.

APPROUVE à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits de cette dépense sont prévus au BP 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	05/06/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	12/06/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	16/06/2025	19	12	14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,

Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien

Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,

Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/07

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MODERN JAZZ

Rapporteur Christian JOUISSE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'association de modern Jazz,
Vu le bilan financier 2023-2024 négatif présenté par l'association,

Considérant que l'association se voit appliquer une augmentation du tarif de la location du théâtre de Déville-lès-Rouen d'environ 200€,

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le formulaire de demande de subvention exceptionnelle devra être dûment complété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE		
Contre		
Abstention	1	Guillaume CLATOT
Pour	13	

Madame Nathalie MAUGER ne participe pas au vote

APPROUVE à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits de cette dépense sont prévus au BP 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250608-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	05/06/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	12/06/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	16/06/2025	19	12	14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/08

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOOTBALL

Rapporteur Christian JOUISSE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'association ASSPV Football de Saint-Pierre-de-Varengeville,
Vu le bilan financier positif de l'association,
Considérant que l'association a fait une belle performance cette année,

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 974 €.

Le formulaire de demande de subvention exceptionnelle devra être dûment complété.
Monsieur JOUISSE dit que l'association a beaucoup investi : buts mobiles. Le club a remonté la pente ! C'est un beau parcours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE		
Contre		
Abstention	2	Guillaume CLATOT, Olivier ROBERT
Pour	12	

Madame Nathalie MAUGER ne participe ni au vote et n'assiste pas à la séance pour cette délibération.

APPROUVE à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits de cette dépense sont prévus au BP 2025 à l'article 65748

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250609-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/09

ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur Martine LEFEZ,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de la trésorerie en date du 22 mai 2025,
Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture de perte comptabilisée à l'article « 6541 » créances admises en non-valeur à l'appui de la décision du conseil municipal.
L'état de ces valeurs s'élève à la somme de 894.90€ selon la liste n°7582260615 établie par la trésorerie de Maromme.
Il convient d'admettre en non-valeur à l'article 6541 la somme de 894.90€.

Il convient d'effectuer un virement de crédit du 65888 au 6541 pour un montant de 300€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE		
Contre		
Abstention	1	Christian JOUISSE
Pour	14	

- **ADMET à l'unanimité, en non-valeur les créances irrécouvrables présentées à la liste.**
- **CHARGE monsieur le Maire d'effectuer un virement de crédit de l'article 65888 au 6541 pour un montant de 300€.**
- **CHARGE monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 894.90€.**
- **DIT QUE les crédits sont prévus au BP 2025**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250610-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,
Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER
Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/10

CONVENTION ESPACE ANTI-TABAC

Rapporteur Sylvie BIESUZ,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande du conseil municipal des jeunes de pourvoir instaurer des espaces sans tabac sur la commune,
Vu la convention présentée : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE Saint-Pierre-de-Varengeville ET LE COMITÉ DE SEINE-MARITIME DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Première cause évitable de mortalité en France, le tabagisme est responsable de plus de 75 000 morts par an, dont 45 000 du fait de cancers. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale.

L'instauration d'Espaces sans tabac ou de Plages sans tabac est un moyen d'action à disposition des communes qui souhaitent participer à la lutte contre le tabac.

La Ligue contre le cancer est une association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, dont le fonctionnement repose sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 500 000 adhérents et de 103 comités départementaux présents sur tout le territoire, y compris dans les Départements et régions d'outre-mer et les Collectivités d'outre-mer (DROM-COM), La Ligue est investie de 4 missions pour lutter contre la maladie et ses effets :

- prévenir et promouvoir la santé ;
- accompagner les personnes malades et leurs proches ;
- faire avancer la recherche ;
- mobiliser la société.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250610-DE

Il est estimé que 40 % des cancers peuvent être évités en modifiant certains habitudes de vie ou les environnements. Pour réduire la survenue de cancers évitables, La Ligue contre le cancer promeut et met en œuvre des actions qui visent à réduire l'exposition aux différents facteurs de risque et à encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.

Parmi ces actions, le développement des labels « Espace sans tabac » et « Plage sans tabac » a pour objectif de « dénormaliser » le tabagisme, notamment auprès des jeunes générations. Ces labels valorisent des espaces publics extérieurs déclarés « sans tabac », alors qu'ils ne sont pas soumis à l'interdiction réglementaire de fumer de la loi Évin. Ils concernent les abords des établissements scolaires, les parcs et jardins, les espaces extérieurs des établissements sportifs ou de santé, les plages, etc.

Les comités départementaux de La Ligue nationale contre le cancer accompagnent la mise en place des Espaces ou Plages sans tabac sur tout le territoire français. Les comités mettent à disposition des acteurs locaux qui souhaitent s'engager dans la mise en place d'Espaces sans tabac ou de Plages sans tabac, des outils tels que des conventions de partenariat, les labels, des arrêtés municipaux types et des éléments de langage argumentaires.

Monsieur le maire propose de valider la convention de partenariat présentée permettant ainsi à nos jeunes élus du CMJ de pouvoir voir aboutir leur premier dossier d'élu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	15

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

MAIRIE St PIERRE de VARENGEVILLE (SEINE-MARITIME)

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250611-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	**05/06/2025**	**Nombre de Conseillers**		
Réunion	**12/06/2025**	En exercice	Présents	Votants
Affichage	**16/06/2025**	**19**	**12**	**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,

Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien

Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,

Procurations : LEMESLE Patrick à Martine LEFEZ
Guillaume CLATOT à Nathalie MAUGER
Betty FORESTIER à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/11

CONVENTION MJC

Rapporteur Martine LEFEZ,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention présentée,
Considérant que le centre de loisirs ne peut ouvrir sans personnel de direction au mois d'août. Il convient de proposer aux parents une solution de repli constituée par un conventionnement avec l'association MJC de Duclair,

Ce conventionnement permet aux parents de bénéficier de tarifs préférentiels : CESAJE (Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance.)
La contrepartie pour la commune est une participation financière à hauteur de 18€ par jour et par enfant.
Pour août 2024 : la facture s'est élevée à 972€.
Il convient de remercier la MJC de Duclair pour l'aide apportée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	15

- **ACCEPTE à l'unanimité, le conventionnement temporaire avec la MJC de Duclair.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce relative à ce dossier.**
- **Dit que les crédits sont prévus au BP 2025 à l'article 6042.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250612-DE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 Juin 2025

Convocation	05/06/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	12/06/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	16/06/2025	19	12	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier (arrivée 19h10), JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, ROUGEOLLE Magali,
Était absent : YON Corinne, CHERON Sébastien
Etaient absents excusés : LEMESLE Patrick, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, FORESTIER Betty, LELIEVRE Stéphanie,

Secrétaire de séance : Sylvie BIESUZ
Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/06/12
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2025

Rapporteur Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la liste des agents promouvables adjoints techniques principal 2ème classe du 01/01/2025 au 31/12/2025,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois permanents suivants : [...]

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps non complet quotité	Emploi pourvu ou vacant	NOMBRE
FILIERE ADMNISTRATIVE							
A	Emploi fonctionnel	Attaché territorial	Directeur Général des services	Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère classe		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250612-DE

C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
Total filière administrative							5
FILIERE TECHNIQUE ECOLE							
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		ENTRETIEN ECOLE	33/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		ENTRETIEN ECOLE	33/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		ENTRETIEN ECOLE	34/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		ENTRETIEN ECOLE	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		Ecole ATSEM	35/35	Pourvu	1
Total filière technique école							5
FILIERE MEDICO-SOCIAL							
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère		Ecole maternelle	35/35	Pourvu	1
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 2ème		Ecole maternelle	35/35	Pourvu	1
Total filière médico-social							2
FILIERE TECHNIQUE ESPACES VERTS							
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Non pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250612-DELIB20250612-DE

Total filière technique espaces verts							
FILIERE TECHNIQUE BATIMENT							
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		SERVICE BATIMENT / espaces V	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		SERVICE BATIMENT	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe		SERVICE BATIMENT	35/35	Pourvu	1
Total filière technique bâtiments							3
FILIERE ANIMATION							
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation		Ecole et centre de loisirs	35/35	Pourvu	1
Total filière animation							1
FILIERE CULTURELLE							
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine		Ecole bibliothèque	**30/35**	Pourvu	1
Total filière culturelle							1
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal		Police Municipale	**35/35**	Pourvu	1
Total filière police municipale							1
Total général effectifs							**24**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	15

APPROUVE à l'unanimité l'exécution de cette opération,
DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/10/2025,
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de LA COMMUNE, chapitre 012,
DIT que les crédits suffisants sont prévus au BP 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER